

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE - INC - MD - 0 - 032

Date d'émission : 17/12/08

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier :

INC : Monte charge dans le bâtiment INC

1. Rappel du projet

Dans le contrat, il n'était pas prévu de monte charge dans le bâtiment INC.

2. Motivation de la modification (explicite)

- Amélioration produit
- Changement procédé
- Autre

Explications :

Pour faciliter la maintenance des équipements et la manutention des charges liées à cette maintenance, le guide INRS préfère les monte-charges aux trémies de charge.

Il a été décidé de suivre la préconisation de la CRAM (à travers le guide INRS ED 946) et donc d'installer un monte charge dans le bâtiment INC (entre les deux chaudières)

3. Description de la modification proposée :

Le monte charge de 2500 kg (minimum 2000 pour la CRAM) permet d'accéder aux niveaux +6.5 m ; 15.95m ; 18.45m ; 20.95m ; 24.45m ; 26.95m et 33.5 m. Il évite les opérations de levages pour la maintenance par les trémies pour notamment les équipements du process four chaudière.

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE - INC - MD - 0 - 032

Date d'émission :17/12/08

4. Incidence sur les autres parties du projet :

Aucune

5. incidence prévisionnelle sur :

- Les Délais OUI NON

- Les coûts OUI NON

Toute demande de modification ayant une incidence sur les coûts et/ou les délais devra faire l'objet d'un dossier complémentaire.

6. Impacts sur :

- | | |
|---|-----|
| • ÉTUDES | Non |
| • MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS | Non |
| • MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS | Non |
| • PERFORMANCE | Non |
| • EXPLOITATION | Non |
| • GARANTIES | Non |
| • SÉCURITÉ | Non |